

Compte rendu du CDEN rythmes scolaires du 23 mars 2018

Un retour massif à la semaine de 4 jours en Ille-et-Vilaine

La réunion du CDEN du 23 mars avait pour seul objet le projet d'aménagements des rythmes scolaires dans les écoles publique d'Ille-et-Vilaine.

Sans surprise, l'essentiel des demandes des dérogations portaient sur un retour à des rythmes sur 4 jours. Dans la très grande majorité des cas (109 sur 135 demandes de dérogation), les avis des conseils d'école étaient convergents avec les demandes des municipalités. Parmi elles, 105 demandes de dérogations concernaient un retour à la semaine de 4 jours.

Dans les cas de divergences entre les municipalités et les conseils d'école, le DASEN n'a pas systématiquement suivi la demande de la municipalité (situation complexe notamment à Vitré, où c'est finalement l'avis de 3 conseils d'école sur 4 qui s'est imposé, pour un maintien à 4,5 jours).

A la rentrée 2018, près de 85% des communes seront donc à une semaine scolaire de 4 jours, soit 56,34% des élèves, le maintien à 4,5 jours étant un phénomène essentiellement urbain (rappelons que Rennes comprend plus de 80 écoles et scolarise près du quart des élèves du département). Par ailleurs, dans le cadre de la dérogation à 4 jours, les PEdT élaborés « tombent ». Le DASEN précise que de nouveaux projets devront être construits.

38 communes du département resteront à 4,5 jours, dont Rennes. Dans une commune, Pont Péan, le DASEN a autorisé pour l'année scolaire une dissociation des rythmes entre l'école maternelle (4 jours) et l'école élémentaire (4,5 jours). Le projet fera l'objet d'une évaluation à l'issue de l'année scolaire 2018-2019.

D'une manière générale, dans le cas de divergences entre collectivité et conseils d'école, les situations seront réinterrogées l'an prochain.

Après la présentation par le DASEN, et avant que le projet soit soumis au vote des membres du CDEN, les différentes organisations représentées se sont exprimées sur le retour massif à la semaine de 4 jours.

L'ensemble des membres du CDEN ont souligné la situation de "désordre" engendrée par la multiplicité de possibilités de dérogations. C'était le seul point d'accord.

En effet, alors que les représentants de la FSU, du SE-UNSA, du SGEN-CFDT, de la CGT, de la FCPE, des maires, des DDEN ont unanimement déploré, à des degrés divers et pour des raisons différentes, le choix très largement majoritaire des enseignants, des parents, des élus d'un retour à la semaine de 4 jours, **le représentant de la FNEC FP Force Ouvrière a indiqué**

qu'en tant que représentant des personnels, il n'avait pas à porter de jugement sur les décisions des collègues.

Force Ouvrière et la CGT ont réaffirmé clairement la nécessité du rétablissement d'un cadre national. Là où les autres membres du CDEN ont globalement défendu, au moins dans l'esprit, la réforme dite des rythmes scolaires de Vincent PEILLON, FO et CGT ont dénoncé la logique de territorialisation de l'école qui la sous-tendait, et les inégalités qui en ont découlé. Pour Force Ouvrière, les difficultés ne sont pas nées d'une mauvaise application d'une "bonne réforme" : les décrets successifs étaient intrinsèquement porteurs de ces difficultés, en ce qu'ils faisaient porter la responsabilité de la mise en œuvre sur les mairies, sans leur attribuer les moyens nécessaires. Quoi de surprenant à ce que les rythmes scolaires aient été très rapidement soumis à l'organisation du périscolaire ? Quand par ailleurs, aucune des revendications des personnels, en termes de conditions de travail, de revalorisation, n'est le moins du monde prise en compte, il n'est pas non plus étonnant que les enseignants aient massivement rejeté une réforme qui les épuise.

Aujourd'hui, la semaine de 4 jours, dérogatoire au titre du décret Blanquer, va être l'organisation majoritaire, et ce de manière écrasante, dans tous les départements. Le cadre national s'impose de lui-même.

Bien évidemment, cela ne règlera pas toutes les questions : conditions de travail, temps de travail, revalorisation, droit à formation... toutes les revendications demeurent et Force Ouvrière continuera de les porter.

Le projet modificatif des horaires des écoles publiques d'Ille-et-Vilaine a été soumis au vote :

Contre : FSU, SE-UNSA, SGEN CFDT, CGT, FCPE, DDEN

Pour : maires

Abstention : Force Ouvrière, Ligue de l'Enseignement

Pour Force Ouvrière, les demandes des mairies et les avis des conseils d'école ayant été très largement convergents, il n'était pas question de s'opposer à une expression très majoritaire de l'avis des personnels. Pour autant, la question des rythmes, dans le cadre du décret Blanquer reste à la main des municipalités, ce à quoi Force Ouvrière, partisan du rétablissement d'un cadre national, reste totalement opposé.